



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Daniel Soumillion,
Samantha Crunelle, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, David Leisterh, Gabriel Persoons, Martin Casier,
Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida
Moukhliasse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, Joëlle Mbeka,
Blanche de Pierpont, Yvan Hubert, Claire Laloux, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Marie-Noëlle Stassart, *Échevin(e)* ;
Christine Roisin, *Conseiller*.

Séance du 19.12.23

**#Objet : Règlement relatif à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Exercice 2024 -
Fixation du taux. #**

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu les articles 117, alinéa 1^{er}, 118, alinéa 1^{er} et 260 de la nouvelle loi communale ;
Vu le Code des impôts sur les revenus 1992 et notamment, les articles 465 à 470 ;
Vu sa délibération du 20/12/2022 arrêtant à 7,00 % le taux de la taxe communale additionnelle à l'impôt des
personnes physiques pour l'exercice 2023 ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Le règlement fiscal ci-après pour l'exercice 2024 :

Article 1

Il est établi une taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques domiciliées dans la commune au 1er
janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

Article 2

Le taux de cette taxe est fixé, pour tous les contribuables, à 7,00 % de la partie de l'impôt des personnes
physiques dû à l'Etat pour le même exercice, calculée conformément aux articles 466 et 466 bis du Code des
Impôts sur les revenus.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

27 votants : 18 votes positifs, 9 abstentions.

*Abstentions : Philippe Desprez, Jos Bertrand, Martin Casier, Alexandre Dermine, Laura Squartini, Florence
Lepoivre, Laurent Van Steensel, Joëlle Mbeka, Yvan Hubert.*

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 20 décembre 2023

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Jean-François de Le Hoye